

EUROTARTRE

Produit anti-tartre pour la chloration des eaux potables dures

PROPRIETES

Les eaux dures provoquent dans les installations de dosage de chlore des désordres dus principalement aux dépôts de tartre.

EUROTARTRE, utilisant les propriétés complexantes de certains phosphates, empêche ces phénomènes.

EUROTARTRE à base de phosphates et de silicates a une double action

PROTECTION ANTI-TARTRE : les ions calcium et magnésium complexés par les polyphosphates sont soustraits des processus de transformation chimique. Il y a inhibition de la formation des germes cristallins, donc de l'entartrage.

PROTECTION ANTI-CORROSION : par formation d'un film protecteur, les installations sont protégées de la corrosion.

Produit conforme au règlement CE 889/2008

UTILISATION

Le dosage d'EUROTARTRE dépend principalement de la qualité de l'eau à traiter et de l'état du réseau. Utiliser 1L d'EUROTARTRE pour environ 2-3L d'EUROCHLORE, pour la préparation d'une solution 100L.

Le dosage maximum de 100 g/m³, pour l'eau consommée, correspond aux prescriptions légales des circulaires ministérielles du 27 mai 1987 et 7 mai 1990.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide limpide incolore
Odeur	inodore
pH	10 +/- 0.5
Densité	1.14 +/- 0.02
Stockage	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid

CONDITIONNEMENT

Bidon de 10 kg

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Produit à usage strictement professionnel

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1082) : +33 (0)3 83 22 50 50, N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73 138 du 12.02.1973 modifié le 12.12.2013).

Produit conforme au règlement CE 1358/2014 modifiant le règlement CE N° 889/2008, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

N° de révision 29-01-2018